

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 mars 2025

Objet : transmission aux membres du CA du rapport annuel d'activité du référent laïcité au titre de l'année 2024

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 26 mars deux mil vingt-cinq à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX.

Avait donné procuration : Madame Nadège AZZAZ à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Marie CHAVANON à Madame Françoise KERN, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Julien WEIL à M. Patrick de la MARQUE.

Etaient absents et excusés : Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Fernand, BERSON, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Daniel GUERIN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Quentin GESELL, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

Objet : transmission aux membres du CA du rapport annuel d'activité du référent laïcité au titre de l'année 2024

Le Conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 124-3, L. 452-38 8°, R. 124-16, R. 124-21 et R. 124-22,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et notamment ses articles 27 et 28,

Considérant que le rapport annuel d'activité, remis par le référent laïcité du CIG Petite Couronne à Monsieur Jacques Alain BÉNISTI, Président du CIG, au titre de l'année 2024, doit être transmis par ce dernier à l'organe délibérant,

Considérant que la transmission dudit rapport n'appelle pas de vote,

PREND ACTE, à l'unanimité, du rapport annuel d'activité 2024 du référent laïcité, porté ce jour à la connaissance de l'ensemble de ses membres présents par la remise en main propre d'un exemplaire manuscrit.

Le président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-président de la Métropole du Grand Paris